

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-neuf mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Excusées: Mme LAPREVOTE Sylviane pouvoir à M. JEANDEL Charly; Mme GEHIN Sylvie pouvoir à M. MARTIN Kévin.

Secrétaire de séance : Mme Céline HEITZ
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h00

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Programme de travaux 2022 et d'exploitation en forêt communale:

18h08 : arrivée de Mme Amélie ABEL qui était excusée jusque-là.

M. Cédric BRYLKA expose que seront réalisés :

* travaux réalisés par ouvriers communaux :

- cubage et classement des bois par cubage pour 2640.00 € HT

- dénombrement et réception des lots de bois de chauffage pour 407.00 € HT

* Exploitation de stères par l'entreprise :

- assistance technique pour 814.18 € HT

* Exploitation de grumes à l'entreprise :

- assistance technique pour 7 723.40 € HT

* Travaux en régie communale :

(infrastructures, dessertes, entretien etc) pour 9 960.00 € HT

* Travaux sylvicoles et de maintenance réalisés par l'ONF

- protection, entretien du parcellaire, mise en peinture etc pour 8 560.00 € HT

* Travaux d'infrastructure réalisés par l'entreprise

- réfection de pistes, reprofilage, aménagement, divers travaux d'entretien pour 12 600.00 € HT

(Des travaux de dossier loi sur l'eau et d'amélioration de desserte n'ont pas été retenus.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le programme de travaux tel que présenté et donne pouvoir au Maire de signer les devis concernés.

- Destination des coupes de bois 2022 (état d'assiette):

Après délibération, le Conseil Municipal de Ventron, à l'unanimité, donne son accord pour la destination des bois présentée, soit coupe des parcelles 3/8/23/35/59/60/65/67/69/77/94/95 pour un total de 5207 m3.

- Approbation des comptes administratifs 2021 : commune , forêt , eau , assainissement , et lotissements.

M. Christian CUNY, conseiller délégué, donne lecture de tous les comptes administratifs 2021, ces documents budgétaires ont été étudiés lors de la commission finances des 28 février et 14 mars 2022.

Madame le Maire quitte la salle des délibérations, et Monsieur Patrick KESSLER, premier adjoint, propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs 2021, qui se présentent ainsi :

- COMMUNE

	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de fonctionnement	1 436 915.94 €	1 136 877.94 €
Recettes de fonctionnement	1 436 915.94 €	1 282 475.13 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		145 597.19 €
excédent antérieur reporté		237 683.19 €
Excédent de fonctionnement total		383 280.38 €

Dépenses d'investissement	762 426.10 €	578 973.17 €
Recettes d'investissement	762 426.10 €	347 900.46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 231 072.71 €
Excédent antérieur reporté		267 590.16 €
Excédent d'investissement		36 517.45 €
Dépense d'investissement Reste à Réaliser		94 937.41 €

- FORET

Dépenses de fonctionnement	285 471.55 €	167 671.28 €
Recettes de fonctionnement	285 471.55 €	219 622.93 €
RESULTAT EXERCICE		51 951.65 €
Excédent antérieur reporté		125 342.80 €
Excédent de fonctionnement total		177 294.45 €

Dépenses d'investissement	51 365.82 €	0.00 €
Recettes d'investissement	51 365.82 €	0.00 €
Résultat exercice		0.00 €
Excédent antérieur reporté		25 365.82 €
Excédent d'investissement total 2021		25 365.82 €

- EAU

Dépenses d'exploitation	212 036.54 €	158 993.16 €
Recettes d'exploitation	212 036.54 €	154 146.43 €

RESULTAT DE L'EXERCICE		- 4 846.73 €
Déficit reporté		- 30 856.54 €
Déficit de fonctionnement total		- 35 703.27€

Dépenses d'investissement	220 887.79 €	58 934.48 €
Recettes d'investissement	220 887.79 €	82 545.97 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 611.49 €
excédent antérieur reporté		137 250.15 €
excédent investissement		160 861.64 €
Dépense d'investissement Restes à Réaliser		63 160.71€

- **ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation	191 380.00 €	136 256.92 €
Recettes d'exploitation	191 380.00 €	101 300.62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 34 956.30 €
excédent antérieur reporté		0.00 €
Déficit de fonctionnement total		- 34 956.30 €

Dépenses d'investissement	272 085.96 €	92 650.51 €
Recettes d'investissement	272 085.96 €	178 971.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		86 321.16 €
Déficit antérieur reporté		- 86 105.96 €
Excédent d'investissement total		215.20 €
Dépenses d'investissement Restes à Réaliser		0.00 €

- **LOTISSEMENT « LES ESSARTS DU PLANOIS - HAUT DE LA BRUCHE »**

Dépenses de fonctionnement	79 125.11 €	65 172.94 €
Recettes de fonctionnement	79 125.11 €	31 047.83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 34 125.11€
Excédent antérieur reporté		34 125.11 €
Excédent de fonctionnement total		0.00 €

Dépenses d'investissement	62 714.49 €	26 881.16 €
Recettes d'investissement	62 714.49 €	49 595.65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 714.49 €
Déficit antérieur reporté		- 22 714.49 €
Résultat d'investissement total		0.00 €

Ce budget a été clôturé au 31/12/2021.

- **LOTISSEMENT « LA ROCHE DES CAVES »**

Dépenses de fonctionnement	133 305.00 €	7 980.00 €
Recettes de fonctionnement	133 305.00 €	7 980.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00 €

Dépenses d'investissement	85 880.00 €	7 980.00 €
Recettes d'investissement	85 880.00€	7 980.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00 €
Déficit d'investissement reporté		- 7 980.00 €
Déficit d'investissement total		- 7 980.00 €

- LOTISSEMENT EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS

Dépenses de fonctionnement	307 600.00 €	14 805.00 €
Recettes de fonctionnement	307 600.00 €	14 805.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00 €
Dépenses d'investissement	74 805.00 €	14 805.00 €
Recettes d'investissement	74 805.00€	14 805.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00 €
Déficit d'investissement reporté		- 14 805.00 €
Déficit d'investissement total		-14 805.00 €

Les comptes administratifs 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Mme le Maire est appelée pour revenir en salle du conseil.

- Reversement de l'excédent du budget forêt vers le budget commune :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reverser au budget communal de l'exercice 2022, article 7551, la somme de 137 999.45 € provenant du budget annexe de la forêt.

- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021:

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité tous les comptes de gestion 2021 établis par la Trésorerie, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2021.

- Affectation des résultats 2021:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 des différents budgets de la façon suivante :

BUDGETS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 A AFFECTER (002)	
	DEFICIT	EXCEDENT
FORET		177 294,45
EAU	35 703,27	
ASSAINISSEMENT	34 956,30	
Loti roches des caves	-	-
Loti sorbiers	-	-
Essart planois	-	-
COMMUNE		383 280,38

- Vote des taxes directes locales 2022:

Le Conseil Municipal a débattu sur le taux des taxes locales pour 2022.

Cette année, suite à la réforme en cours, seules deux taux de taxes sont à voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2022, soit

. Taxe foncière sur le bâti	37,56 %
. Taxe foncière sur le non bâti	12,73 %

Les taux seront probablement revus pour 2023, contact sera pris avec le service des impôts pour que les prévisions soient au plus juste.

- Vote des budgets primitifs 2022 : commune, forêt, eau, assainissement, et les lotissements

M. CUNY présente les budgets primitifs pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances des 28 février et 14 mars 2022; VOTE à l'unanimité les divers budgets primitifs 2021 qui se présentent ainsi :

COMMUNE

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 537 975.97 €
Dépenses et recettes d'investissement	751 022.43 €

FORET

Dépenses et recettes de fonctionnement	302 099.45 €
Dépenses et recettes d'investissement	48 365.82 €

EAU

Dépenses et recettes d'exploitation	207 903.27 €
Dépenses et recettes d'investissement	317 960.71 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes d'exploitation	177 456.30 €
Dépenses et recettes d'investissement	227 406.00 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS »

Dépenses et recettes de fonctionnement	307 600.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	74 805.00 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « ROCHE DES CAVES »

Dépenses et recettes de fonctionnement	133 300.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	75 880.00 €

Mme Nadia VALENTIN précise que pour les travaux de renouvellement sur le réseau d'eau, des subventions sont possible à hauteur de 80% en effectuant un maillage entre deux rues. Ces travaux seront aussi combinés avec la reprise des enrobés (programme de voirie).

M. Christian CUNY précise que les travaux de l'école démarreront probablement en Janvier 2023 et dureront sur l'année.

Mme le Maire remercie Christian CUNY et les services pour le travail effectué.

- Acquisition d'un véhicule pour le service technique : pouvoir au Maire de lancer la procédure de marché public :

M. Patrick KESSLER expose la nécessité de changer le tractopelle vieillissant.

Un nouvel engin pourvu d'accessoires (godets) pourra être commandé, mais le montant d'achat dépassant les délégations de Mme le Maire, le conseil municipal doit donner son accord pour engager la procédure de marché public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de marché public pour l'acquisition d'un tractopelle.

- Subvention à l'association Cors et Accords:

L'association projette d'accueillir au cours de l'année un groupe d'Allemands de Pforzheim.

Les communes de Ventron, Cornimont, la Bresse, M. le Président de Région Rottner, M. le Député Naegelen et M. le Président du conseil départemental Vannson, ont été sollicités pour participer financièrement à cette manifestation.

Considérant le rayonnement de l'association et le fait qu'elle ne demande jamais de subvention, Mme le Maire est favorable au versement d'une subvention communale et propose 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 200€ à l'association Cors et Accords pour la réalisation de son projet.

- Autorisation au Maire de vendre une chaise adaptée au handicap d'un enfant suite à changement d'école de cet enfant:

Mme le Maire explique que la commune a acquis à l'automne 2020 une chaise évolutive adaptée au handicap d'un enfant pour un montant de 1459.38 € TTC.

L'enfant va être scolarisé à Saulxures sur Moselotte et il est proposé à la commune d'accueil d'acheter cette chaise avec un rabais de 25% soit un coût de 1094.53 €.

Mme le Maire s'est entretenue avec l'adjointe aux affaires scolaires de Saulxures sur Moselotte qui s'est montrée favorable à cette transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente de la chaise adaptée à la commune de Saulxures pour un montant de 1094.53 €.

- Personnel communal : création d'un emploi administratif permanent pour commune de - de 1000 habitants (art. L332-8 du code général de la Fonction Publique):

Mme le Maire explique qu'un CDD administrative de 17h15 hebdomadaires arrive à échéance le 30 avril prochain.

Vu l'aide apportée par cette agent, Mme le Maire souhaite continuer à l'employer notamment pour gérer la communication du village (site internet, Echo de l'Orbi, relations avec les associations, préparation des subventions...), remplacements ponctuels à l'accueil de la mairie, réservation des salles communales, gestion des archives communales etc.

Un contrat à durée déterminée pour emploi permanent dans une commune de moins de 1000 habitants peut-être de nouveau proposé mais le conseil municipal doit en créer la possibilité.

La commune a déjà fait appel à ce type de contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création d'un contrat pour un poste permanent d'adjoint administratif à compter du 1er mai 2022 et à raison de 17h15 hebdomadaires et donne tous pouvoirs au maire pour procéder aux formalités de recrutement et de signature du contrat.

- - Questions diverses :

a) Mme le Maire donne lecture du courrier des Transports Valdenaire - EURL Sébastien BURASCHI. Le camion qui portait une bâche publicitaire pour Ventron a été vendu. La convention est donc caduque.

b) Mme le Maire informe de l'ouverture de l'activité de chambres d'hôtes "Balcon de la Zimette".

c) M. Christian CUNY explique qu'il est délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (commission communautaire), cette commission sera chargée d'étudier les participations des communes aux diverses infrastructures dont tout le territoire communautaire bénéficie.

La séance est levée à 20h00 - le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.

A Ventron, le 04/04/2022

Le Maire,
B. VANSON

B. Vanson



